



Le 13 juillet 2026

Rentrée 2026/2027

Une année scolaire à peine terminée, une autre qui se prépare déjà !

Comme chaque année, nous vous communiquons dans la présente circulaire toutes les informations nécessaires pour préparer sereinement la prochaine rentrée scolaire.

Nous vous souhaitons de passer un très bel été et de bonnes vacances reposantes.

Vous pouvez retrouver tous les documents et informations concernant l'établissement sur notre site internet : www.stbruno-evian.fr

RENTRÉE SCOLAIRE

Lundi 31 août 2026 :

De 8h10 à 8h45 : rentrée des élèves de maternelle **Moyenne Section et Grande Section**

A 8h45 : moitié des élèves **de maternelle Petite Section** (cf courrier envoyé par voie postale)

A 8h10 : rentrée des élèves des classes élémentaires (du **CP au CM2**)

Mardi 1^{er} septembre 2026 :

A 8h10 : classe pour les élèves de MS au CM2.

A 8h45 : rentrée pour l'autre moitié des élèves **de PS maternelle** (cf courrier envoyé par voie postale)
(**pas de classe pour les élèves du 1^{er} groupe de maternelle Petite Section**)

A 8h10 : rentrée des élèves de 6^e) *la matinée avec le professeur tuteur & l'après-midi*

A 9h00 : rentrée des élèves de 5^e – 4^e – 3^e /) *cours selon les emplois du temps*

Fin des cours à 11h25 le matin et à 16h30 l'après-midi

Prévoir pour le 1^{er} jour : trousse, agenda et une pochette avec des feuilles + blason illustré pour les 6^e

lundi 14 septembre 2026 : De 8h10 à 16h30 : **sortie cohésion des 6^e à Sciez** (cf circulaire + blason distribués le jour de la rentrée)

HORAIRE :

JOURS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
Lundi/Mardi/Jeu/Vendredi + Mercredi matin <u>pour les collégiens</u>	Accueil matin De 7h45-8h25 Horaires du matin 8h10-11h25 Accueil après-midi De 13h à 13h15 Sortie après-midi 16h15	Accueil matin De 7h45-8h10 Horaires du matin 8h10-11h25 Horaires après-midi 13h10-16h15	Accueil matin De 7h45-8h10 Horaires du matin 8h10-11h25 (ou 12h10 si 5 séquences) Horaires après-midi 13h15-16h30 (ou 12h45 si EPS)

RESTAURATION SCOLAIRE :

Les tickets de cantine sont à acheter, **de 7h45 à 8h30**, au secrétariat.

Les demandes d'inscription doivent se faire au moins **trois jours à l'avance**.

En fonction des effectifs mais aussi pour le bien-être des enfants, l'établissement peut se réserver le droit de limiter le nombre d'enfants inscrits au ticket.

Nous rappelons également que les inscriptions en demi-pension sont réservées aux enfants dont les deux parents travaillent et qui ne peuvent pas récupérer leur(s) enfant(s) pour la pause méridienne.

Pour les élèves demi-pensionnaires **toute absence prévisible doit être signalée à l'avance par écrit**, faute de quoi l'élève ne pourra pas quitter l'école pour manger à l'extérieur.

En aucun cas un élève inscrit à la cantine n'a le droit de sortir de l'établissement.

Il est très important de signaler aux enseignants et aux surveillants les contre-indications, régimes spécifiques, intolérances ou allergies alimentaires, **par écrit**, avec le protocole à suivre en cas de problèmes. Pour les fortes allergies, un Projet d'Accueil Cantine sera mis en place.

GARDERIE – ÉTUDE : JUSQU'À 18H00 (facturées dès 16h30) - DÈS LE JOUR DE LA RENTRÉE

De même que pour la cantine, les tickets de garderie ou d'étude du soir sont à acheter **de 7h45 à 8h30** au secrétariat. Les demandes d'inscription doivent se faire également au moins trois jours à l'avance.

En cas de non-respect des horaires de la garderie ou de l'étude du soir, l'établissement se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant.

Un élève inscrit au mois qui ne reste pas exceptionnellement à l'étude un soir doit fournir obligatoirement un justificatif écrit signé par ses parents.

Il est important de rappeler que la garderie ou l'étude du soir sont réservés aux élèves dont les parents ne peuvent être à la maison à 16h15 ou occasionnellement en cas de problème.

Une journée de classe est suffisamment longue ; il est donc préférable de reprendre l'enfant le plus tôt possible.

Les parents doivent venir chercher les élèves de maternelle et élémentaire directement dans les salles d'étude sauf **autorisation pour sortir seul(e) uniquement à 18h00.**

L'accès aux salles d'étude pour les élèves de la maternelle et de l'élémentaire (du CP au CM2) se fera par le portail principal.

SORTIES ET SÉCURITÉ

Un élève de maternelle ne peut pas sortir tout seul. Il part obligatoirement accompagné par un de ses parents ou tout autre personne présentée à la maîtresse au préalable et autorisée par écrit (*fiche d'autorisation de sortie de l'école*).

Pour les classes élémentaires, les parents souhaitant que leur enfant sorte seul de l'école doivent fournir une demande écrite à l'enseignant (partie réservée du carnet de liaison). Une carte sera remise à l'enfant. Il la présentera systématiquement à l'enseignant lors de la sortie.

RETARDS

Les élèves en retard devront obligatoirement passer par le secrétariat pour le primaire ou par le bureau de la vie scolaire pour le collège pour aller chercher un billet de retard, faute de quoi ils ne pourront pas être admis en classe.

Tout retard fréquent fera l'objet d'un signalement et d'une rencontre avec les parents.

Merci donc de bien respecter les horaires ci-dessus.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée soit :

- **par téléphone avant 9h** au **04.50.75.14.60** (composer ① pour l'école / composer ② vie scolaire pour le collège)
- **par mail** pour le **primaire** à accueil@stbruno-evian.fr
- **par mail** pour le **collège** à viescolaire@stbruno-evian.fr

À l'école, pour toute absence exceptionnelle prévue, un courrier justificatif doit être adressé à l'enseignant(e) et un autre, au chef d'établissement.

Au collège, la Vie Scolaire doit être informée par le biais du carnet de liaison.

THEME D'ANNÉE : « A L'ÉCOLE DES ARTS ! »



Ce thème a été choisi par l'équipe pédagogique. Il sera le fil conducteur de notre année scolaire.

LA PASTORALE SCOLAIRE

A ce jour, nous n'avons pas eu de candidatures pour le poste d'animateur/trice en pastorale scolaire (APS). Si vous connaissez dans votre entourage des personnes qui pourraient être intéressées par ce poste, merci de les inviter à consulter l'offre d'emploi sur le site internet de l'établissement et à nous contacter.

La mise en œuvre de la catéchèse pour l'école et le collège dépendra du recrutement d'un(e) APS.
Les séances de Culture Chrétienne et Religieuse, quant à elles, débuteront pour tous les élèves (primaire, 6^e et 5^e) dès la rentrée.
Les messes « école », les célébrations de Noël et des Rameaux rythmeront notre calendrier chrétien.

EMPLOI DU TEMPS

Les emplois du temps des classes du collège seront communiqués aux élèves le jour de la rentrée.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les listes de fournitures scolaires à prévoir sont mises en ligne sur notre site internet.
L'association des parents d'élèves vous propose une solution de commande en ligne avec notre partenaire «Majuscule Birmann » situé à Thonon et à Anthy-sur-Léman (Cf mail envoyé le 11 juillet par l'APEL + lien sur le site de l'établissement).

RÉUNIONS DE CLASSE

- Classes de maternelle, CP, CP/CE2 : le samedi 5 septembre matin
- Classes de CE1/CE2, CM1, CM1/CM2 & CM2 : le samedi 12 septembre matin
- Classes de 6^e : le jeudi 3 septembre à 17h30
- Classes de 3^e : le mardi 8 septembre à 17h30
- Classes de 5^e : le jeudi 10 septembre à 17h30
- Classes de 4^e : le mardi 15 septembre à 17h30

Une circulaire précisera les horaires et l'organisation des réunions pour les classes maternelles et élémentaires.

STAGE DE DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE 3^{ÈME}

Les élèves de 3^e seront en stage du **12 au 16 octobre 2026**. Si ce n'est déjà fait, il faut rechercher dès à présent un maître de stage.

PREMIÈRES DATES A RETENIR

- ✓ **Célébration de rentrée école/collège** : Vendredi 18 septembre à 18h30
- ✓ **Photos scolaires** : Lundi 21 septembre 2026
- ✓ **Assemblée Générale de l'APEL** : Mardi 22 septembre 2026
- ✓ **Vacances de la Toussaint** : du vendredi 16 octobre après les cours au dimanche 1^{er} novembre (calendrier national)

SORTIES SCOLAIRES & EXAMENS

En prévision des sorties scolaires (de la PS de maternelle à la 3^{ème}) et des épreuves du diplôme national du Brevet, les élèves doivent être en possession :

- **d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité** (prolongation de la CI non valable pour les mineurs)
- **de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) gratuite à commander sur Ameli**

David TOUCHAIS
Chef d'établissement

